

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
21 janvier 2020

---

DÉSHÉRENCE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES - (N° 2516)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CF5

présenté par  
Mme Auconie, rapporteure

-----

**ARTICLE 3**

I. – À la première phrase de l’alinéa 1, substituer au mot :

« transférée »,

le mot :

« confiée ».

II. – À la seconde phrase du même alinéa, substituer au mot :

« transférés »,

le mot :

« confiés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.